Créer un atelier poules pondeuses en agriculture biologique

Objectifs
Acquérir les éléments techniques, réglementaires et économiques nécessaires à la création d'un atelier de poules pondeuses en agriculture biologique.

Enjeux
Dans le cadre d'une activité agricole principale ou, comme atelier secondaire en complément d'une production végétale, l'aviculture permet une installation peu couteuse en investissements et une commercialisation des produits dès les premiers mois d'activité. Le département de l'Hérault compte encore peu de producteurs d’oeufs certifiés en Agriculture Biologique. La demande des consommateurs reste donc encore largement insatisfaite et représente une opportunité commerciale intéressante tant en vente directe que par l'intermédiaire de magasins spécialisés bio qui peinent à s'approvisionner.

Contenu
J1
visites :
élevages de poules pondeuses
- Apprendre à identifier les principaux besoins en infrastructures (poulailler, parcours, chauffage, éclairage) et matériel (mangeoires, abreuvoirs, perchoirs, pondoirs)
- Apprendre à identifier les principaux éléments du système de production : cycle d'élevage en bio, choix des races, rendements, plan d'alimentation et stockage, renouvellement des bandes.
- Connaitre les spécificités liées à la vente avec intermédiaire : moyens matériels (centre d'emballage), procédures,
aspect sanitaire.

J2
Intervention Max haefliger, Biocivam 11
- Appréhender la conduite sanitaire de l'élevage avicole et les principales normes règlementaires
- Connaître les principales affections et les prévenir : vides sanitaires, etc.
- Apprendre à identifier ses propres moyens de production et les circuits de commercialisation possibles
- Savoir définir un volume et un cycle de production adapté aux moyens
- Apprendre à concevoir son plan d'alimentation : matières premières, approvisionnement et stockage, accès à l'eau, adaptation au cycle de production.

Infos complémentaires

Durée de la formation 2 jour(s)
Date limite d'inscription 30/10/2019

Tarifs
Non agricole 336€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Autres fonds de formation, nous contacter.

Plus de renseignements
Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
Fax. 04 67 06 55 75
N° d'organisme de formation : 91340782734

Taux de satisfaction : %

repas partagé

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

31 oct 2019 09:00 - 17:00 (7hrs)	visites 34000 à définir	Céline Mendes, Civam Bio 34
07 nov 2019 09:00 - 17:00 (7hrs)	Lycée agricole le Cep D'or 34800 Clermont l'Hérault	Max Haefliger, Biocivam 11

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d’installation doivent fournir l’attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _

Prénom _

Adresse : _

Code postal : _

Commune _

Courriel _

Téléphone _

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)